

## 8.2 Annexe n°2 : Notification du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
09/01/2023  
N° E23000005/95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

Le président

### Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 22/12/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc industriel et logistique, sis 11 avenue du Gros Chêne, Parc d'activité des Bellevues, sur le territoire des communes d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2023 pour le département du Val-d'Oise ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Monsieur Claude ANDRY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur Claude ANDRY.

Fait à Cergy, le 09/01/2023

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef





ANNONCES

JURIDIQUES ET LÉGALES

Le Grand Parisien Mercredi 15 février 2023

Le Parisien est officiellement habilité par l'arrêté de charge... (small print text)

LES MARCHÉS PUBLICS

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION SEMIR

1. rue du Village 78120 Rambouillet... Objet : Réhabilitation thermique de 80 logements à Rambouillet... SEMIR-PP2-PA-17X-2022-BVI

Marchés de 90 000 Euros

LES RESIDENCES 18 Boulevard du Midi 78200 Nanterre-la-Jolie

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

M. le Président Du Directeur 18 Boulevard du Midi 78200 Nanterre-la-Jolie... Objet : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A euros MAITRISE D'OUVRAGE

CONFLANS-SAINT-HONORINE

Enquête publique unique regroupée

Les demandes de permis de construire n° PC 05218/22/0013 (maire d'ERAGNY-SUR-OISE) et n° PC 05572/22/0035 (maire de SAINT-OUEN LAUNOIME)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DES TILLEULS

Par arrêté en date du 19 janvier 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique

Enquête publique

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'AMPLI TERRITORIAL Bureau de la Coordination Administrative

PERMIS DE CONSTRUCTION ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté n° 23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars au mercredi 5 avril 2023 inclus, en maires d'ERAGNY-SUR-OISE, SAINT-OUEN LAUNOIME, PONTOISE, CERGY, PIERRELAYE, HERBLAY-SUR-SEINE (département du Val-d'Oise) et

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00

MAIRIE DE SAINT-OUEN LAUNOIME

le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 le jeudi 16 mars 2023 de 16h00 à 19h00 le samedi 25 mars 2023 de 14h00 à 17h00 le mercredi 5 avril 2023 de 14h00 à 17h00

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien. Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h. Paiement 100% sécurisé. Formulaires certifiés pour une annonce conforme. Affichage en temps réel.

# Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES  
MERCREDI 15 FÉVRIER 2023  
www.78actu.fr 46

## Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 15 février 2023

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2011-1547 du 28 décembre 2011, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce créés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement insérées en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgalles.fr.

## Adjudications Immobilières

7319570001 - VJ

**78**

### Vente aux Enchères Publiques au T. de VERSAILLES Palais de Justice 5, Place André Mignot

LE MERCREDI 22 MARS 2023 À 9 H 30

UN APPARTEMENT À MONTIGNY-LE-FRÉTONNEUX (78)

42, boulevard Vauban - Immeuble le Flauto De 72,47 m<sup>2</sup>. Dans le bâtiment C, au RdC, porte gauche dans le hall d'entrée, comprenant : entrée, double séjour donnant sur un balcon, 2 chambres dont l'une accolée à un dressing et une salle de bain avec WC, salle de douche avec WC, cuisine, jouissance privative d'une terrasse-jardin d'une superficie approximative de 34 m<sup>2</sup>. Dans le bâtiment C, escalier G1, au site IINE CAVE n° A 14. Escalier G1-52-G3-G4, au site UN EMPLACEMENT POUR VOITURE AUTOMOBILE n°44. LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 80 000 euros Une consignation préalable est obligatoire : 8 000 euros. Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Remarques : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André Mignot (porte 1A-049) ou chez le Cabinet de Maître Pascale REGRETTIER, Avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 7 rue Jean Monnet - T : 01 34 24 86 43 et sur le site AVOUÉS GRATUITEMENT et en libre accès.

Les visites sont organisées et auront lieu sur place les : LUNDI 13 MARS 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00 ET MARDI 14 MARS 2023 DE 10 H 00 À 12 H 00.

## Avis administratifs

731883201 - AA

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
PRÉFECTURE DES YVELINES  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

### Commune de CHANTELOUP-LES-VIGNES Projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :  
- la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain du quartier de la Noé ;  
- la parcelation en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 40 jours, se tiendra du jeudi 9 février 2023 à 9 h 00 au lundi 20 mars 2023 à 17 h 00.  
Commissaire enquêteur : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement - écologie ;

Lieu de l'enquête :  
Le dossier d'enquête unique comprenant notamment des informations environnementales sera mis à la disposition du public :  
- dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;  
- sur le site internet dédié :

http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetespubliques.net  
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1, avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :  
- soit consignées par les intéressés sur les registres d'ouverture ouverts à cet effet dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;  
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Chanteloup-les-Vignes, afin d'y être annexées au registre de la mairie.

La public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié :  
http://quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetespubliques.net ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête :

quartier-noe-chanteloup-les-vignes.enquetespubliques.net.  
Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans l'enceinte de la mairie concernée, aux jours et heures suivants :  
- le mercredi 15 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le jeudi 23 février 2023 de 9 h 00 à 17 h 00,  
- le mercredi 15 mars 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,  
- le lundi 20 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Paris Sud Aménagement (adresse : paris-sud-amenagement.fr) habilité à communiquer les informations sur le contentieux et le contenu du projet.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines arrêtera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et dans la mairie de Chanteloup-les-Vignes, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement/Chanteloup-les-Vignes>).

EP 23-007 / contact@publiegal.fr

## Avis administratifs

7318879301 - AA

Préfet du VAL-D'OISE  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des installations Classées

### Permis de construire et autorisation environnementales Projet de construction et d'exploitation d'un parc industriel et logistique présenté par la société SIGMA CERGY PONTOISE sur les communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° IC-23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est présentée le lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus, en mairie de Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontlieue, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine (département du Val-d'Oise) et Confiance-Sainte-Honorine (département des Yvelines).

L'enquête publique unique regroupe :  
- les demandes de permis de construire n° PC 85218 22 U0013 (mairie d'Eragny-sur-Oise) et n° PC 95572 22 U008 (mairie de Saint-Ouen-l'Aumône) ;  
- la demande d'autorisation environnementale, au titre notamment des restrictions de la nomenclature des installations classées précitées ci-dessus :

- N° 1510-1 : entonnoirs couverts, installations, pourvus d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes ; installation soumise à autorisation ; projet soumis à évaluation environnementale systématique (capacité de stockage maximale : 1 434 492,8 m<sup>3</sup>) ;  
- N° 4755-2 : alcool de bouche d'origine agricole et/ou industrielle (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables ; la quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 500 m<sup>3</sup> ; installation soumise à autorisation, la quantité maximale d'accroche de bouches susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 631 m<sup>3</sup> ;

- N° 1450-1 : solides inflammables (stockage ou emploi de) ; la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 11 ; installation soumise à autorisation (stockage maximal de 21 t de solides inflammables) ;

- N° 4331-2 : liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 ; la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t ; installation soumise à enregistrement (capacité de stockage égale à 500 t) ;

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- à la mairie d'Eragny-sur-Oise, centre technique municipal situé au 194, rue de l'Ambassadeur, aux jours et heures d'ouverture susvisées ; de lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 ainsi qu'un maître de Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confiance-Sainte-Honorine, aux jours et heures d'ouverture des lieux, sur support papier ;

- à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;  
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023) ;

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontlieue, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confiance-Sainte-Honorine ;  
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :  
enquete-publique-44181@pre-fermaterialise.fr, place Louis-Don-Marino, à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par voie postale à la mairie d'Eragny-sur-Oise, place Louis-Don-Marino, à l'attention du commissaire enquêteur ;

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/44181/>

Le commissaire enquêteur, M. Claude ANDRY, directeur d'usine en retraite, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 8 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le mardi 14 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,  
- le vendredi 31 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- le mardi 7 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le jeudi 15 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,  
- le samedi 25 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le mercredi 5 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :  
- M. Alexandre CAPELLIER, assistant maître d'ouvrage (AMOG), tél : 01 43 78 92 65 ou 06 29 95 33 03 adresse mail : alexandre.capellier@pre-conseil.net

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial, bureau de la coordination administrative, section des installations classées, en mairie d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontlieue, Cergy, Pierrelaye, Harby-sur-Seine et Confiance-Sainte-Honorine et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr) - rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :  
- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision ;  
- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire d'Eragny-sur-Oise ou un refus.

Une autorisation de permis de construire délivrée par le maire de Saint-Ouen-l'Aumône ou un refus.

7318217401 - AA

### Ville de MARLY-LE-ROI AVIS ADMINISTRATIF

Par délibération en date du 6 février 2023, le Conseil municipal de la ville de Marly-le-Roi a approuvé la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération est affichée au mairie pendant une durée d'un mois. Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.



7318704301 - AA

### Ville de SAINT-NON-LA-BRETECHE

DPMEC n°2 et n°3 du PLU

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°URBA2023-01 en date du 8 février 2023, M. le Maire de Saint-Non-la-Breèche a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour les déclarations de projet n°2 et n°3 comportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU communal du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus soit une durée de 37 jours.

M. Bruno FOUCHER domicilié au Vésinet, président d'une société immobilière - urbanisme (travail), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision E2300005/73 de la présidente du tribunal administratif de Versailles en date du 19 janvier 2023.

Les dossiers de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre d'une déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Non-la-Breèche du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus, aux jours et heures habituels de la mairie, les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mercredis matin de 9 h 30 à 12 h 00 et le samedi matin 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête avant ou après avoir adressé par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Enquête publique n°2, rue de Fontaines-de-Vaux, 78800 Saint-Non-la-Breèche ou par voie électronique à l'adresse publique dématérialisée, en prévoyant la date de clôture de l'enquête et le numéro de la déclaration de projet concerné ; elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête du 6 mars 2023 au 11 avril 2023 à 17 h 00.

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Non-la-Breèche aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an et sur son site internet ainsi qu'en préfecture de Versailles sur le site internet dédié au dossier de l'enquête de la préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr>

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Non-la-Breèche : <https://www.saint-non-la-breèche.fr>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le solliciteront à la mairie de Saint-Non-la-Breèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,  
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,  
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

## Vie de sociétés

7319111001 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 9 février 2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :  
ATMOS FINANCE.

Objet social : la société a pour objet un Franco et l'étranger :

- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises commerciales ou à caractère urbain ou agricole ;

- toutes prestations de services, conseils, études en faveur des organisations de droit privé et de droit public sur les plans organisationnel, informatique, administratif, comptable, technique, commerciale, financière, agricoles, immobilières ou autres ;

- toutes prestations de services, conseils, études en faveur des organisations de droit privé et de droit public sur les plans organisationnel, informatique, administratif, comptable, technique, commerciale, financière, agricoles, immobilières ou autres ;

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou de création, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher indirectement ou directement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Siège social : 13B, rue Raphaël-Corbry, 78223 Viroflay.  
Capital : 3 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.  
Gérance : M. SABAH ISSAM, demeurant 13B, rue Raphaël-Corbry, 78223 Viroflay.

Le Gérant,  
L. GÉRANT.

7319360401 - VS

### WELL & CIE

13, route de la Guesle  
78125 POIGNY-LA-FORÊT  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 204 000 euros  
364 641 247 RCS Versailles

### DISSOLUTION

Par assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022, les associés ont décidé la mise en dissolution anticipée de la société WELL & CIE au 31 décembre 2022.

Il a été mis fin aux fonctions de président, M. Philippe WELL, demeurant à Poigny-la-Forêt (78125), 13, route de la Guesle, nommé liquidateur sans limitation de pouvoirs.

Le siège de la liquidation a été fixé à Poigny-la-Forêt (78125), 13, route de la Guesle. Les correspondances devront être adressées au siège de la liquidation.

Les formalités prévues par la loi seront effectuées auprès du RCS Versailles. Four six.

7319006701 - VS

### SCI STINOSCAR

SCI société en liquidation  
Capital social : 1 000 euros  
Siège social : 69, route de Paris  
78760 JOLIANS-PONTCHÉRAIN  
555 291 085 RCS de Versailles

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, conformément à la loi, et ont décidé la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du RCS du greffe de Versailles.

Le Liquidateur.

le Courrier des Yvelines  
est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines  
C'est le seul journal de la région à offrir ce service.  
Membres ? Tél. 02 39 26 42 00  
www.78actu.fr

